Circulaire confédérale

Secteur Protection Sociale Collective

Numéro 69-2023
Réf. : FS/EG/CC/CB

Paris, le 27 avril 2023

NÉGOCIATION DANS LA BRANCHE ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES (AT-MP)

Chères et chers camarades,

Cette circulaire a pour objet de vous informer de l'avancée de la négociation en cours sur la Branche accidents du travail maladies professionnelles. Cette branche, financée exclusivement par les cotisations patronales (du fait de leur obligation de santé et sécurité envers leurs salariés) est tous les ans excédentaire depuis 2013 et accumule aujourd'hui un excédent de près de 10 milliards d'euros.

Les interlocuteurs sociaux ont décidé d'entamer des négociations début septembre 2022 dans l'objectif d'investir massivement cet excédent dans la **prévention** et la **réparation** mais aussi pour améliorer la **gouvernance** paritaire de la branche ATMP.

Si l'objectif premier de la négociation était de redonner aux interlocuteurs sociaux toute leur force de décisions quant à l'orientation de la branche en renforçant **le paritarisme**, il a toujours été impératif pour Force Ouvrière d'inclure dans les négociations les deux missions principales de la branche à savoir **la prévention et la réparation**.

En matière de **prévention**, FO revendique l'urgence d'aller plus loin dans ce domaine pour éviter toute altération de la santé des travailleurs à cause du travail et a fait de la prévention primaire son cheval de bataille. Pour autant, FO s'opposera comme elle le fait depuis des années aux aides financières faites aux entreprises sans contrôle et à la diminution des cotisations patronales au regard des chiffres alarmants annoncés par la Cour des comptes au sujet de la sous-déclaration.

En matière de **réparation**, FO réaffirme son attachement au **compromis social** et souhaite, en ce sens, la refonte des procédures de **reconnaissances** pour les rendre plus faciles d'accès aux salariés souffrant de pathologies d'origines professionnelles ainsi qu'une meilleure indemnisation, celle-ci ne répondant plus aux attentes des victimes d'accidents du travail et maladies professionnelles.

Vous trouverez, en annexe, une analyse détaillée de l'ensemble de la négociation en cours.

Amitiés syndicales,

Eric GAUTRON
Secrétaire confédéral

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général

Annexe : Analyse détaillée de l'ensemble de la négociation en cours